



Daniel Belleau

Portrait

Daniel Belleau est associé, cofondateur et codirecteur du cabinet. Fort de plus de 25 années d'expérience dans les domaines du litige civil et commercial, il est aussi très actif dans celui des actions collectives. Il est considéré par ses pairs comme l'un des meilleurs avocats au Québec et au Canada.

Quatre guides de référence pour les principaux cabinets au pays l'ont d'ailleurs reconnu à maintes reprises. Il est entre autres qualifié « d'étoile » en litige (Litigation Star) par le répertoire Benchmark Canada depuis son édition inaugurale. Ses compétences ont également été appréciées par The Best Lawyers in Canada depuis 2006 et il a été nommé avocat de l'année 2015 en action collective. Il est l'un des rares avocats au Québec à être reconnu dans la section Plus souvent recommandé en action collective (Most frequently recommended in Class Actions) du répertoire The Canadian Legal Lexpert® Directory (2014, 2015 et 2016) et Leading US/Canada cross-border litigation lawyers in Class Action in Canada, toujours par Lexpert®. En 2018, Chambers and Partners Canada® a également reconnu son expertise dans la catégorie Résolutions de conflits – Actions collectives (demande).

Daniel est reconnu pour sa vaste expertise, sa capacité à gérer les dossiers les plus complexes ainsi que pour ses conseils pratiques et stratégiques visant à bonifier la situation dans laquelle se trouvent les clients qu'il représente. Il plaide régulièrement devant les tribunaux de première instance ainsi qu'à la Cour d'appel. Il a aussi plaidé avec succès devant la Cour suprême du Canada dans le cadre d'une action collective en matière de droit de la concurrence. Cette plaidoirie a donné lieu à un arrêt très important ayant à la fois des impacts au niveau de l'application des critères d'autorisation d'une action collective, en matière juridictionnelle ainsi qu'en droit de la concurrence et de la consommation. Ce jugement a également été cité dans le réputé Lexpert Top Ten Cases of 2013.

Engagé auprès de son milieu professionnel, Daniel est membre du comité consultatif sur les actions collectives du Barreau du Québec depuis 2007 ainsi que du Groupe de travail national sur les actions collectives de l'Association du Barreau canadien depuis 2010. Conférencier recherché, il est fréquemment invité à donner des allocutions. Enfin, il est parfois consulté par les médias pour ses opinions sur des questions d'intérêt juridique.

Contactez Daniel Belleau

Par courriel
dbelleau@belleaulapointe.com

Par téléphone
514.987.6680

Profil de Daniel Belleau

Année d'admission au Barreau
1989

Formation
Baccalauréat en droit,
Université Laval, 1988

Reconnaisances

Depuis 2014 | The Canadian
Legal Lexpert® Directory

Depuis 2014 | Leading
US/Canada cross-border
litigation lawyers in Canada en
action collective par LEXPERT

2015 | Lawyer of the Year en
action collective par Best
Lawyers

Depuis 2012 | « Étoile du
litige » par Benchmark Canada

Depuis 2006 | The Best
Lawyers in Canada

2018 | Chambers and Partners
Canada®

Daniel Belleau



Class Action Litigation – Montréal, QC



Parutions

14 FÉVRIER 2013 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Recours collectifs et cartels internationaux : le Québec regardera-t-il passer le train ?

26 AVRIL 2012 | DANIEL BELLEAU

Hot topics in competition class actions

12 MARS 2012 | VIOLETTE LEBLANC, DANIEL BELLEAU

Concurrence : Mode d'emploi – Recours collectifs et complots en matière de fixation de prix

29 AVRIL 2010 | DANIEL BELLEAU

The present situation in Quebec: Where do we stand now?

27 OCTOBRE 2009 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Les recours collectifs nationaux au Québec – Mais de quelle nation s'agit-il?

31 OCTOBRE 2007 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Les recours collectifs concurrents en droit interne – mais qui se souciera des membres ?

16 OCTOBRE 2006 | DANIEL BELLEAU, MAXIME NASR

Des écueils au paradis – Les recours concurrents et l'accessibilité aux personnes morales

1 AVRIL 2001 | DANIEL BELLEAU

Le recours collectif et le droit des actionnaires : un nouveau mariage rempli de promesse ?



Mandats représentatifs

- Représentation d'une importante association de consommateurs dans le cadre d'un arrêt phare de la Cour suprême du Canada qui balise les conditions d'exercice des recours collectifs au Québec et qui reconnaît pour la première fois en droit civil la possibilité pour des consommateurs d'entreprendre des procédures judiciaires contre les membres d'un cartel international: Infineon Technologies AG c. Option consommateurs, 2013 CSC 59
- Représentation d'investisseurs victimes d'une fraude de type Ponzi dans le cadre du premier recours collectif autorisé au Canada à l'encontre notamment de firmes comptables et de gardiens de valeurs sur une base extracontractuelle.: Ménard c. Matteo, 2011 QCCS 4287
- Représentation d'un consommateur dans le cadre d'un arrêt important de la Cour d'appel du Québec qui discute des conditions d'autorisation d'un recours collectif en droit de la concurrence: Harmegnies c. Toyota Canada inc., 2008 QCCA 380
- Représentation des utilisatrices canadiennes d'un produit pharmaceutique dans le cadre du premier dossier québécois à reconnaître expressément la possibilité d'entreprendre un recours collectif pour le compte d'un groupe pancanadien.: Brito c. Pfizer Canada inc., 2008 QCCS 2231
- Représentation d'une importante société en courtage hypothécaire dans le cadre d'un litige où la partie adverse prétendait avoir acquis le contrôle et la propriété de l'entreprise.: Myette (Succession de) c. 2 786 591 Canada inc./Franchises Multiprêts 2011 QCCS 2286
- Participation à deux des plus importants règlements de l'histoire canadienne des recours collectifs en valeurs mobilières (règlements internationaux évalués à plus de deux milliards de dollars): Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APEIQ) c. Corporation Nortel Networks 500-06-000126-017 et Skarstedt c. Corporation Nortel Networks 500-06-000277-059
- Représentation d'actionnaires évincés d'une société privée de télécommunication.: Gestion bonne Conseil inc. c. Guèvremont, J.E. 2003-601 (C.S.)